

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. loïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IIOPEB_014

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'affecter le résultat 2025 du budget principal, conformément aux principes définis par la nomenclature M57 comme suit :

- 9 409,42 € à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté » de la section d'investissement.
- 137 142,71 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme